

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR



MAIRIE  
DE  
PIERREFEU-DU-VAR

*Pierrefeu-du-Var, le 23 octobre 2019*

COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR  
Service Urbanisme - Aménagement -  
Foncier et Contentieux,

À

EUROSUD  
Immeuble Space  
214, Route de Grenoble  
06287 nice cedex

OBJET : Parution d'un avis d'enquête publique dans les annonces légales – Procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pierrefeu-du-Var

N° Dossier : FONC16-001

Affaire suivie par : C.MORISSON- ☎ 04.98.04.40.41- [accueil-urba@pierrefeu-du-var.fr](mailto:accueil-urba@pierrefeu-du-var.fr)

Madame, Monsieur,

Par arrêté du Maire N° EP 19/001 en date du 22 octobre 2019, la Commune de PIERREFEU-DU-VAR a prescrit l'enquête publique concernant la Procédure d'arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pierrefeu-du-Var

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire passer dans la rubrique « annonces légales » de votre journal, l'avis d'enquête publique ci-annexée à la date suivante :

VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

De plus, la procédure administrative exigeant le document original où a eu lieu la parution pour la constitution du dossier d'enquête publique, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir deux exemplaires originaux de la page concernée.

Nous vous remercions par avance de votre attention,

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice du Service Urbanisme  
Aménagement et Foncier,

Céline MORISSON



## ANNONCES LEGALES

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR – DEPARTEMENT DU VAR (83)

### PROCEDURE D'ARRÊT DU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR

Par arrêté du Maire N° EP 19/001 en date du 22 octobre 2019, la Commune de PIERREFEU-DU-VAR a prescrit l'enquête publique relative à la révision générale du PLU de la commune de PIERREFEU-DU-VAR.

Monsieur Jean-Pierre FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par décision N°E19000097/83 du Président du Tribunal Administratif de Toulon (Var) en date du 02 Octobre 2019.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Pierrefeu-du-Var pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du mardi 12 Novembre 2019 au Vendredi 13 Décembre 2019 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet de la commune : <http://www.pierrefeu-du-var.fr> et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur titulaire – Hôtel de Ville – Place Urbain Sénès – 83390 PIERREFEU-DU-VAR, ou enfin, par courriel à l'adresse suivante : [ep.pierrefeu.2019@gmail.com](mailto:ep.pierrefeu.2019@gmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie (Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal) aux dates suivantes :

- Mardi 12 novembre 2019 De 08h30 à 12h00
- Mercredi 20 novembre 2019 De 13h30 à 17h00
- Jeudi 28 Novembre 2019 De 9h00 à 12h00
- Mardi 03 Décembre 2019 De 13h30 à 17h00
- Vendredi 13 Décembre 2019 De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le Maire,  
Patrick MARTINELLI